Docusign Envelope ID: B6715D95-9F32-4AE9-8CCE-2E9818D1DE1C

AB13 HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 Rue Champ Doua
57420 FLEURY
910 033 232 RCS METZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le quinze janvier,

A 14 heures 30,

Les associés de la Société AB13 HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Eric FUSARO, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

- Madame Patricia LAZERGES, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric FUSARO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Paraphe PL DS EF

Docusign Envelope ID: B6715D95-9F32-4AE9-8CCE-2E9818D1DE1C

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée :

Madame Patricia LAZERGES, demeurant 30 Rue Champ Doua – 57420 FLEURY

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Patricia LAZERGES déclare qu'elle accepte les fonctions de Cogérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Madame Patricia LAZERGES
« Bon pour acceptation des fonctions de Cogérante »

Bon pour acceptation des fonctions de Cogérante

Signé par :
Patricia LAZERGES
2157AEC02B514CB...

Monsieur Eric FUSARO

DocuSigned by:
15C91B667D4B492...